



Madame, Monsieur,

La communauté éducative rendra hommage le lundi 2 novembre à Samuel Paty, professeur sauvagement assassiné à Conflans-Sainte-Honorine.

Les conditions de reprise de l'école ont été communiquées par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à tous les Maires.

Il annonce dans un premier temps un temps de réunion pour les enseignants. La rentrée est donc différée. Elle aura lieu à 10h pour toutes les écoles. Le portail sera ouvert à 9h50 pour l'accueil des élèves par les enseignants.

Il est cependant nécessaire de prévoir un accueil des élèves, notamment pour les élèves transportés en bus et ceux dont les familles ne peuvent organiser une rentrée différée.

Aussi, pour ces familles, la Mairie met en place un dispositif particulier le 2 novembre :

- Le service d'accueil périscolaire est prévu dans les conditions habituelles à partir de 7h.
- Le service de transport scolaire est maintenu aux heures habituelles.
- Pour les enfants ne pouvant pas arriver à 10h, l'accueil se fera à l'heure habituelle d'ouverture des portails pour garantir la sécurité de tous : de 8h20 à 8h30 pour le groupe scolaire Jean Jaurès (fermeture des portails à 8h30) et de 8h50 à 9h pour les écoles Pauline Kergomard et Marcel Pagnol (fermeture des portails à 9h).
- En maternelle, les ATSEM assureront la surveillance des enfants dans les classes.
- En élémentaire, les animateurs en service depuis 7h restent à leur poste jusqu'à 10h. des renforts sont prévus pour assurer des conditions de surveillance dans les meilleures conditions possibles.

Concernant le protocole sanitaire mis en place :

- Le transport scolaire, la restauration, l'accueil périscolaire et les ALSH sont maintenus avec application du nouveau protocole sanitaire.
- Une tolérance sera accordée la semaine du 2 au 6 novembre pour l'inscription/désinscription des enfants à la cantine et aux ALSH (pas de répercussion financière)
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans dans un périmètre de 50 mètres autour des bâtiments scolaires.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves des écoles élémentaires (du CP au CM2) en classe comme à l'extérieur (écoles, cour de récréation, garderie, ALSH).
- La distanciation physique et la limitation du brassage des élèves sont renforcées, en particulier dans les restaurants scolaires. Dans la mesure du possible, nous invitons les parents qui le peuvent à venir récupérer leurs enfants sur le temps de la pause méridienne.
- L'aération et la désinfection des locaux sont renforcées.

Soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour une reprise en toute sécurité.

Bien respectueusement,

Laurent BARBAN, Maire de Léognan

Catherine FOURNIER, adjointe déléguée à l'Education